

MERCREDI 15 JANVIER 2014

Procès-Verbal d'une session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Boileau, tenue dans la salle du Conseil, située au 702, chemin de Boileau, à Boileau, Québec, le mercredi 15 janvier 2014 à 20 heures. Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Henri Gariépy

SONT PRÉSENT :

Wayne Conklin	Pierre Auclair
Yan Montpetit	Harold Linton
Nicole Blondin	Marie-Ève Dardel

EST ABSENT :

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

2 contribuables assistent à la séance.

Le maire soumet à madame et messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par le secrétaire-trésorier à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. L'ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Adoption du procès-verbal du 11 décembre 2013 — séance régulière
4. Période de questions
5. Affaire en cours
6. Rapports
 - 6.1. Rapport du Maire
 - 6.1.1 Rapport du Maire des activités du mois.
 - 6.1.2 Rapport du Maire sur la situation financière de la Municipalité pour l'année 2013.
 - 6.2. Rapport de la secrétaire-trésorière adjointe
 - 6.3. Rapports de l'inspecteur municipal
 - 6.3.1. Dépôt des travaux à faire en janvier.
 - 6.3.2. Rapport de voirie du mois de décembre.
 - 6.4. Rapport de l'inspecteur en bâtiment & environnement
 - 6.4.1. Dépôt du rapport du mois de décembre
7. Finances
 - 7.1. Pour adopter les comptes fournisseurs du mois de décembre 2013.
8. Correspondance
9. Affaires nouvelles
 - 9.1. Pour reconduire le mandat de services juridiques à Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour l'année 2014.
 - 9.2. Pour payer la facture de services professionnels à la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés.

- 9.3. Pour l'inscription à la formation Rôles et responsabilités des élus offert par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).
- 9.4. Pour établir une tarification pour le coût des photocopies pour la coopérative de solidarité de Boileau
- 9.5. Pour autoriser l'installation des tours de télécommunication d'Internet Papineau.
- 9.6. Pour appuyer le Comité Régional du Troisième Âge (CR3A) Papineau qui désire organiser une clinique d'impôt s'adressant aux personnes âgées et à faible revenu.
- 9.7. Pour l'abonnement annuel de 2014 à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)
- 9.8. Pour l'adhésion annuelle à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour 2014.
- 9.9. Pour l'adhésion annuelle au service internet de Québec Municipal.
- 9.10. Pour adhérer à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).
- 9.11. Pour l'inscription à la formation d'éthique et de déontologie pour les élus.
- 9.12. Pour reconduire le mandat d'André Lalonde comme trappeur à castor pour 2014.
- 9.13. Pour payer la facture de mise-à-jour et d'inscription au registre des propriétaires et exploitants de véhicule lourds.
- 9.14. Pour payer la facture de renouvellement de contrat pour 2014 de PG solutions.
- 9.15. Déclaration du Conseil municipal soutenant les environnements favorables aux saines habitudes de vie.
- 9.16. Pour appuyer le projet de sentier pédestre ceinturant le parc municipal telle que proposé par le comité de pilotage Municipalité Ami Des Aînés (MADA)
- 9.17. Pour l'adhésion à la chambre de commerce Vallée de la Petite Nation
- 10. Avis de motion
 - 10.1. Pour une révision du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 11. Période de questions
- 12. Clôture de la séance

1. OUVERTURE

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 20 h

14-01-001

2. POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

L'ordre du jour, ci-dessus décrit soit adopté tel que présenté

Adoptée à l'unanimité les conseillers.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

14-01-002

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 DÉCEMBRE 2013 — SÉANCE RÉGULIÈRE

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal du 11 décembre 2013, séance régulière l'ayant reçu au moins sept jours avant la tenue de cette séance;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière du 11 décembre 2013 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

LE MAIRE RÉPOND AUX QUESTIONS DES CITOYENS

5. AFFAIRES EN COURS

6. RAPPORTS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

- 6.1.1 Monsieur le maire dépose son rapport des activités du mois.
- 6.1.2. Monsieur le maire dépose et fait la lecture de son rapport sur la situation financière pour l'année 2013.

6.2 RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Au mois de décembre 2013, des dépôts ont été effectués pour un montant de 132 202.47 \$

6.3 RAPPORT DES TRAVAUX DE VOIRIE

6.3.1 DÉPÔT DES TRAVAUX À FAIRE EN JANVIER

M Mathieu Dessureault dépose une liste des travaux de voirie pour le mois de janvier 2014, lequel sera classé aux archives # 102-102-02.

6.3.2 **RAPPORT DE VOIRIE DU MOIS DÉCEMBRE 2013**

M Mathieu Dessureault dépose un rapport des travaux de voirie effectué pour le mois de décembre 2013, lequel sera classé aux archives # 102-102-03

6.4 **RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL RESPONSABLE DES BÂTIMENTS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

M Mathieu Dessureault dépose un rapport de l'officier municipal responsable des bâtiments et de l'environnement, pour le mois de décembre 2013, lequel sera classé aux archives # 102-102-04.

7. **FINANCES**

14-01-003 7.1. **POUR ADOPTER LES COMPTES FOURNISSEURS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2013**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

Les comptes à payer du mois de décembre 2013 d'une somme de 223 485\$ soient payés, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à débiter les affectations budgétaires concernées du budget 2013.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-01-004 8. **CORRESPONDANCE**

Monsieur Mathieu Dessureault dépose la correspondance.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le maire Henri Gariépy
et **RÉSOLU**

QUE :

La correspondance soit soumise pour considération séance tenante :

ET QUE :

Les sujets à traiter soient inscrits aux affaires nouvelles.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

9. **AFFAIRES NOUVELLES**

14-01-005 9.1. **POUR RECONDUIRE LE MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES À DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT ET ASSOCIÉS POUR L'ANNÉE 2014.**

ATTENDU que le contrat de service juridique qui liait la Municipalité de Boileau à Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés venait à échéance le 31 décembre 2013;

ATTENDU que la Municipalité a demandé à Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés de lui fournir, pour l'année 2014, une nouvelle offre de services juridiques;

ATTENDU l'offre de services du 12 décembre 2013 préparée à cette fin par Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

Le conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert :** Consultation téléphonique et par courriel, à nombre d'heures illimité;
- **Personnes autorisées à consulter :** Le maire, le directeur général et l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- **Durée du contrat :** 1 an, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014;
- **Coût forfaitaire :** 500\$ par année, taxes en sus;
- **Pour tous les autres mandats demandés :** Taux horaire de 150\$ de l'heure;
- **Frais d'honoraires pour les dossiers de perception de taxes :** 10% du montant recouvré, taxes et déboursés en sus.

ET QUE :

Le directeur général, en la personne de Mathieu Dessureault, soit autorisé à signer les documents officialisant l'entente.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-01-006

9.2. POUR PAYER LA FACTURE DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME D'AVOCATS DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT ET ASSOCIÉS.

ATTENDU que l'avocat de la municipalité a dû effectuer des recherches jurisprudentielles sur la portée de l'article 1127.2 du Code municipal;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité paie le montant de 217.36 \$ taxes incluses pour les services juridiques reçues de la société d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-01-007

9.3. POUR L'INSCRIPTION À LA FORMATION RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS OFFERTE PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM).

ATTENDU qu'à la suite des élections municipales de novembre 2013, deux nouveaux conseillers se sont joints au Conseil de Boileau;

ATTENDU que le Conseil considère important que les nouveaux membres puissent bénéficier d'une formation et d'une initiation à la vie politique municipale;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité procède à l'inscription de Madame Marie-Ève Dardel et Monsieur Ian Montpetit à la formation offerte par la FQM soit : Rôles et responsabilités des élus pour un montant de 530 \$ plus taxes.

ET QUE :

Les frais de déplacement soient payés en fonction des règlements en vigueur.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-01-008

9.4. POUR ÉTABLIR LA TARIFICATION DU COÛT DES PHOTOCOPIES POUR LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE BOILEAU.

ATTENDU que les membres du Conseil de Boileau ont été approchés par la COOP de solidarité dans le but de discuter de la tarification des photocopies à leur égard;

ATTENDU que les membres du Conseil sont conscients du statut particulier, mais aussi précaire que représente la mise en œuvre d'une coopérative de solidarité à Boileau;

ATTENDU que la Municipalité désire épauler et offrir son soutien à la Coop de Boileau qui est en encore dans sa période cruciale de démarrage;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

Par solidarité, la Municipalité fixe le coût copie à 0.15 \$ la feuille (noir et blanc seulement) pour les usages administratifs de la COOP de solidarité de Boileau.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-01-009

9.5. POUR AUTORISER L'INSTALLATION DES TOURS DE TÉLÉCOMMUNICATION D'INTERNET PAPINEAU.

ATTENDU qu'Intelligence Papineau inc. est l'organisme à but non lucratif reconnu par la MRC de Papineau et ses partenaires publics pour le développement de l'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC;

ATTENDU qu'Intelligence Papineau œuvre depuis 2007 au déploiement d'Internet haute vitesse dans les secteurs non couverts par les entreprises de télécommunications traditionnelles;

ATTENDU qu'Industrie Canada exige l'obtention d'une autorisation écrite pour l'installation de chacune des tours, déjà implantées, et appartenant à Intelligence Papineau;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil municipal de Boileau reconnaît Intelligence Papineau dans sa mission de développement du réseau Internet haute vitesse sur le territoire.

ET QUE :

Le Conseil autorise l'installation des tours suivantes :

- Une tour de 96 pieds sur une propriété située au 920 ch. des Hirondelles et dont les coordonnées GPS sont 45.897850 ° - 74.774817°
- Une tour de 96 pieds sur une propriété située au 653 ch. Boileau et dont les coordonnées GPS sont 45.903260° - 74.783000°

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Résolution transmise à Internet Papineau le 2014/01/30

14-01-010

9.6. POUR APPUYER LE COMITÉ RÉGIONAL DU TROISIÈME ÂGE (CR3A) PAPINEAU QUI DÉSIRE ORGANISER UNE CLINIQUE D'IMPÔT S'ADRESSANT AUX PERSONNES ÂGÉES À FAIBLE REVENU.

ATTENDU que le CR3A de Papineau à solliciter la Municipalité dans le but d'offrir les services d'une « clinique d'impôt » qui s'adresse aux personnes de 55 ans et plus à faible revenu;

ATTENDU que le Conseil est sensible et ouvert aux initiatives qui visent l'aide aux personnes âgées sur son territoire;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité autorise et fasse la promotion de la clinique d'impôt telle que proposé par le CR3A de Papineau.

ET QUE :

Le CR3A puisse bénéficier de la logistique nécessaire que la Municipalité pourra mettre à leur disposition pour la tenue dudit évènement.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-01-011

9.7. POUR L'ABONNEMENT ANNUEL DE 2014 À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPALIAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

ATTENDU que l'adhésion annuelle à l'ADMQ du directeur général de la Municipalité venait à échéance le 31 décembre 2013;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité procède au renouvellement de l'adhésion de Monsieur Mathieu Dessureault à l'ADMQ pour l'année 2014 pour le prix de 633 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-01-012

9.8. POUR L'ADHÉSION ANNUELLE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) POUR 2014.

ATTENDU que l'inscription annuelle de Boileau à la FQM vient à échéance le 31 décembre 2013;

ATTENDU que le Conseil de Boileau juge important de bénéficier de la représentation politique et d'avoir accès à plusieurs services professionnels qu'offre la FQM;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité de Boileau fasse parvenir sa contribution annuelle au montant de 757.37 taxes incluses pour faire office du renouvellement de son adhésion pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-01-013

9.9. POUR L'ADHÉSION ANNUELLE AU SERVICE INTERNET DE QUÉBEC MUNICIPAL.

ATTENDU que les services Internet de Québec Municipal sont une plateforme privilégiés pour demeurer à l'affut des nouveautés dans le domaine municipal;

ATTENDU que l'abonnement annuel à ce service est venu à échéance avec le passage à l'an 2014;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité renouvelle son abonnement au service Internet de Québec municipal pour un montant de 155.22 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-01-014

9.10. POUR ADHÉRER À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ).

ATTENDU que l'adhésion à UMQ, en plus d'offrir une représentation auprès du gouvernement, permet de faire des économies en se joignant à des appels d'offres regroupés;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité de Boileau adhère à l'UMQ pour 2014 et fasse parvenir un montant 110.38 \$ taxes incluses pour son adhésion.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-01-015

9.11. POUR L'INSCRIPTION À LA FORMATION D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS.

ATTENDU que la formation d'éthique et de déontologie pour les élus est obligatoire en vertu de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité procède à l'inscription des conseillers qui n'ont pas reçus ladite formation et ce, au coût de 25 \$ par inscription payable à la firme d'avocat Caza, Marceau, Soucy & Boudreau.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

La formation a eu lieu le 2014/01/25

14-01-016

9.12. POUR RECONDUIRE LE MANDAT D'ANDRÉ LALONDE COMME TRAPPEUR À CASTOR POUR 2014.

ATTENDU que l'autorisation de trapper le castor sur le territoire de la Municipalité doit être renouvelée à chaque année;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité autorise M. André Lalonde à effectuer la trappe de castor nuisible sur la totalité du territoire de Boileau et ce, aux mêmes conditions.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-01-017

9.13. POUR PAYER LA FACTURE DE MISE À JOUR ET D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS DE VÉHICULE LOURDS.

ATTENDU que la municipalité doit payer la facture pour l'inscription au registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds 2014 avant la fin janvier 2014;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Ian Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

La facture pour l'inscription soit payée à l'ordre du ministre des Finances au montant de 135.00 \$.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-01-018

9.14. POUR PAYER LA FACTURE DE RENOUVELLEMENT DE CONTRAT POUR 2014 DE PG SOLUTIONS.

ATTENDU que la municipalité doit payer son renouvellement de contrat d'entretien & de soutien avant le 15 janvier 2014, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

La facture de PG solutions au montant de 4006.88 \$ taxes incluses soit payée pour le renouvellement de notre contrat d'entretien et de soutien.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-01-019

9.15. DÉCLARATION DU CONSEIL MUNICIPAL SOUTENANT LES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES AUX SAINES HABITUDES DE VIE.

ATTENDU que cette déclaration municipale s'inscrit dans la volonté de Boileau d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens en favorisant le développement d'environnements qui encouragent l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie.

ATTENDU que l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être de la population sont des enjeux qui interpellent directement notre municipalité;

ATTENDU que la saine alimentation et l'activité physique aident à améliorer le niveau de bien-être physique et psychologique de notre population;

ATTENDU que la mise en place d'environnements physique, socioculturel, politique et économique favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation représente une solution concrète pour améliorer la qualité de vie de notre population;

ATTENDU que Boileau a un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, notamment par ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire ou par les divers services qu'elle offre aux citoyens et aux citoyennes.

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau s'engage à poursuivre et intensifier ses actions pour la création d'environnements physique, socioculturel, politique et économique favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation.

ET QUE :

Par cette résolution, la municipalité de Boileau s'engage à :

1. Continuer à offrir à sa population des services, des installations ou des événements accessibles à toute la population qui favorisent un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation;

2. Encourager l'accès à des aliments de haute valeur nutritive, notamment dans les installations municipales, sur le territoire de la municipalité et lors d'évènements publics;
3. Assurer que, dans la gestion municipale et l'aménagement du territoire, on intègre la création d'environnements physique, socioculturel, politique et économique favorables aux saines habitudes de vie.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-01-020

9.16. POUR APPUYER LE PROJET DE SENTIER PÉDESTRE CEINTURANT LE PARC MUNICIPAL TELLE QUE PROPOSÉ PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE MUNICIPALITÉ AMI DES AINÉS (MADA)

ATTENDU que le comité de pilotage MADA, dument créé par le Conseil, s'est prononcé en faveur d'un projet de sentier pédestre autour du parc municipal de Boileau;

ATTENDU que le Conseil est favorable à un tel projet et considère celui-ci comme porteur d'avenir non seulement pour les personnes âgées, mais pour l'ensemble de la population de Boileau;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil de Boileau appui et donne son aval, tel que proposé par le comité de pilotage de MADA, au projet de sentier pédestre autour du parc municipal.

QUE :

La Municipalité s'engage, par le fait même, à défrayer la portion des coûts admissibles pour la mise à bien du projet ainsi que les coûts d'exploitation continus.

ET QUE :

Le Conseil autorise le directeur général, en la personne de Mathieu Dessureault, à remplir les documents nécessaires pour acheminer la demande de subventions.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-01-021

9.17 POUR L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE VALLÉE DE LA PETITE NATION.

ATTENDU que la Municipalité de Boileau n'est toujours pas membre de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité fasse parvenir le montant de 206,96 \$ taxes incluses à titre de cotisation annuelle pour 2014.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

10. AVIS DE MOTION

14-01-022

10.1 AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 14-075 SUR LA RÉVISION DU CODE DE DÉONTOLOGIE ET D'ÉTHIQUE DES ÉLUS

L'avis de motion est donné par monsieur le conseiller Harold Linton qu'à une séance subséquente du Conseil de la Municipalité, il sera présenté un projet de règlement numéro 14-075 concernant la réadoption du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux règlement no. 11-066.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

14-01-023

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton et **RÉSOLU**

QUE :

La présente séance soit et est levée à 21h15

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Henri Gariépy
Maire

Mathieu Dessureault
Secrétaire-trésorier

Lors de la séance plénière du 8 janvier 2014, tenue de 9h à 12h, étaient présents le maire M. Henri Gariépy et les membres suivants :

Nicole Blondin Ian Montpetit Marie-Ève Dardel
Wayne Conklin Pierre Auclair Harold Linton

Le secrétaire-trésorier, Mathieu Dessureault était également présent.
